

SAS VEDITEC

15 RUE JEAN ELYSEE DUPUY
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél : 04 78 94 61 24
Mail : contact.comptabilite@veditec.net
www.veditec.net

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 8h-12h30 13h30-18h
Vendredi 8h-12h30 13h30-17h

DUPLICATA**FACTURE**

Date	N° Facture	N° Client
06/06/2025	19 491	137 212

**Société à Responsabilité Limitée FIGEAC
ANTENNES SERVICES**

802 ROUTE DU CAUSSE DE BULLAC
46100 BOUSSAC

N° TVA : FR80518693296
N° SIRET : 51869329600023

Page 1 / 1

La rupture de service de vos systèmes 2G est prévue cette année ! Sollicitez votre commercial dès maintenant.

N° Article	Code Article	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT
115 005	VTH2621GW-P	BL n° VBO-19968 du 06/05/2025 (Marchandise livrée) Vos références : Renvoi produits échange BL 18690 Moniteur intérieur blanc IP PoE DAHUA	2 PCE	88,68	177,36
		Article garantie 3 ans N° de serie : AL059A9PAJ8E49F AL059A9PAJ8F161 <i>Ecotaxe standard</i> > 6-channel alarm input and 1-channel alarm output. > Standard PoE. > Door station and IPC monitor. > H.265 and H.264 video decoding. > High performance & cost-effective.	2	0,15	0,30

Base HT	Eco-taxes	Taux TVA	Montant TVA
177,36	0,30	02 20%	35,53

Total HT :	177,36 €
Eco-taxe :	0,30 €
Total TVA :	35,53 €
Total TTC :	213,19 €
NET A PAYER :	213,19 €

Valeur en votre aimable règlement par **Prélèvement au 06/07/2025****IBAN :** FR76 1390 6000 5485 0104 8893 704 - **BIC :** AGRIFRPP839

SAS VEDITEC au capital de 712 600 € - RCS - APE : - Siret : 50275852700050 - N° Tva CE : FR89502758527 - Eco-Mobilier :

Client	Date	N° facture	Montant TTC
00137212	06/06/2025	19 491	213,19

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Réserve de propriété : Réserve de propriété : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des factures. En conformité avec la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, une pénalité : appliquée pour retard de paiement égale au taux d'intérêt appliqué par BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.